



**POINT INFORMATION
REUNION MARITIME SPECIFIQUE CRISE COVID 19
AUDIO CONFERENCE – 05 mai 2020**

Présence Organisations Syndicales :

CFDT : Thierry LE GUEVEL / CGT : Emmanuel CHALARD / Pierrick SAMSON /

CFE-CGC : Pierre MAUPOINT de VANDEUL / FO : Etienne CASTILLO.

Présence ADF :

Maha VANDEWALLE / Eric DERRIEN

Présence APERMA :

Marc PRATESI

Présence DAM et Ministère des Transports :

Thierry COQUIL / Thierry SAUVAGE / Yves LE NOZAIC

Sixième réunion de suivi de cette cellule de crise.

Préalables : Annonces récente du GVT sur déconfinement :

➤ **Quarantaine pour retour en France ? (Déjà le cas pour navigants résident dans les DOM)**

Les OS rappellent en préalable la nécessité urgente de clarification officielle par l'état concernant les quarantaines d'embarquement et débarquement pour les gens de mer . Les tensions sont nombreuses sur le sujet dans de nombreuses Compagnies.

La DAM précise que les arbitrages ne sont pas remis en cause et qu'à ce stade il n'y a pas de d'inquiétude à avoir pour la circulation des marins. La DAM devrait se rapprocher du ministère des transports pour une communication dédiée afin de clarifier la situation pour les marins revenant de l'étranger.

Il s'agit de l'article 2 du projet de loi sur le déconfinement qui est en fait un encadrement de ce qui existe, mais pas d'extension.

Décret prévu pour l'application de ces mesures. La DAM a demandé à avoir vérification de ce décret.

OS demandent qu'une attention particulière soit portée à la mise en œuvre des facilités pour les marins par les préfetures. Exemple donné d'un navigant actuellement en quarantaine à son retour chez lui en Guadeloupe.

La DAM indique qu'il est délicat de rajouter des textes pour faire appliquer ce qui est déjà cadré et propose de faire remonter les difficultés rencontrées pour agir au cas par cas.

Les OS et ADF demandent qu'un document type de circulation bilingue pour aider à faire observer les Droits et éviter des refus d'embarquement ou quarantaines excessives (exemple donné d'un refus d'embarquement Air France récent pour une relève à Tokyo) . Une intervention de l'état pour rappeler auprès des prestataires aériens et ambassades, les droits fondamentaux des gens de mer afin de faciliter leurs déplacement lors des relèves.

La DAM se rapprochera de la Cie Air France et des Affaires Etrangères pour une facilitation des procédures concernant les transit pour les marins. Un document synthétique associé au fascicule et reprenant les droits fondamentaux des gens de mer pourrait être une solution . Le RIF serait associé sur ce projet. Les droits des marins sont une constante « non connue » par beaucoup de prestataire.

➤ **Interdiction des campagnes de dépistage d'initiative employeur ?**

Doctrine générale mais dérogation demandée par la DAM pour embarquement d'au moins une semaine.

Pas de remise en cause de cet objectif qui doit accompagner le déconfinement.

Travail en cours avec le SSGM pour voir la mise en pratique de ces dépistages spécifiques maritimes.

Sur les prise de température : pas d'obligation du salarié de s'y soumettre. Sur ce point pas d'adaptation au maritime de prévue.

1- Service essentiel – Limitation de Passagers – Croisières

Déconfinement :

Protocole nationale mis en ligne : Document générique avec ensemble de fiches sectorielles mais pas pour le maritime puisque nous avons une médecine des gens de mer spécifique.

Décret va maintenir l'interdiction d'escale pour croisière.

Maintien de critères strictes pour les traversées au-delà de 100km.(type DSP Corse)

En dessous, concernant les limitations du nombre de passager, les Affaires Maritimes indiquent que la limite de 100 passagers et 25% de la capacité d'accueil du navire ne devraient plus s'imposer, au profit d'une gestion au cas par cas, dans le respect des recommandations sanitaires (notamment dans un milieu professionnel).

Pas de restauration mais seulement de la vente de nourriture.

Plan sanitaire que les armateurs doivent produire d'ici le 11.

L'étape d'après sera la suppression des 100km et donc de nouvelles adaptations maritimes en conséquence.

Le décret devrait être stabilisé très rapidement. Mais il ne faut pas s'attendre à une très grosse évolution. Seconde étape se prépare pour juin avec l'objectif d'une reprise des activités touristiques et restauration. Troisième marche concernera le Traffic passagers à l'international et la croisière.

Dérogation possible avec notamment des dessertes ponctuelles et encadrées sur le Maghreb comme cela s'est fait entre Sète et le Maroc et en discussion aussi avec la Tunisie pour des rotations à venir.

Le décret fixera l'obligation du port de masque pour les passagers.

Etude de possibilité d'amende donnée aux passagers pour non-respect des règles sanitaires, par les capitaines dans leurs rôles de représentants de l'Etat. Menace surtout même si en pratique on sait que le Capitaine n'aura pas forcément temps et moyen de cette mission... Les OS demandent une très grande clarté dans le cadrage de cette mesure.

Travail interministériel en cours pour l'accompagnement des entreprises pour lesquelles l'activité va être réduite ou stoppée au-delà du 11 mai.

2- Information des Marins

Titres et Brevets :

Décret 2020-480 de prolongation des titres et certificats médicaux a été validé le 22 avril pour une prorogation de 6 mois après la fin de la période d'Etat d'Urgence . Cette dernière a été prolongée jusqu'au 24 juillet. Donc report à janvier 2021.

Le SSGM précise qu'il ne faut pas pour autant attendre dès lors que les visites médicales pourront se faire.

DAM : Idem pour les Brevets, la reprise des services doit permettre rapidement l'établissement des titres.

Rappel : Foire aux questions de la DAM:

en lien ici :

http://www.rif.mer.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19_faq_maritime_16-04-2020.pdf

[Besoin d'une communication sectorielle sur le déconfinement](#)

3- Précautions sanitaires

Actualisation des recommandations par le SSGM avec un volet spécifique pour navire avec équipage à quai.

Pas d'évolution depuis dernière réunion.

4- Dépistage et Relèves

Demande en cours de prise en charge des tests par l'ENIM si dépistage (cadre classique si symptômes ou cas contact). Différents des dépistages de relève qui seront eux à charge armateurs.

SSGM : avec dans le déconfinement on retrouve la stratégie de dépistage des cas contacts et isolement.

DAM : Confirmé hier que les marins pourraient avoir accès aux dépistages avant relève.

Pour le moment soucis d'accès aux laboratoires (pas facilité par la communication de la DGT).

Instructions de la DAM au DIRM pour faciliter discussion avec les ARS et organisation pour les armateurs vis-à-vis des laboratoires.

5- Temps d'embarquement

OS demande quels moyens de recours si une demande de rapatriement n'est pas acceptée à la première escale possible ?

Dispositif « plainte à bord » du décret 2019-417 si demande de rapatriement non respectée. En lien ci-dessous :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038449636&categorieLien=id>

6- Impact psychologique

rappel:

Centre Ressource d'Aide Psychologique en Mer 02.72.27.84.82

c.jego@ch-saintnazaire.fr

7- Rapatriement et relève d'équipage à l'étranger

Schengen :

La situation s'améliore sur Antilles et Réunion. (Il faut signaler toute difficulté constatée)

Sur Espagne, après discussion entre les états, ça s'ouvre aussi même si pas de communication officielle. (Des relèves s'organisent à Las Palmas et Tenerife)

Hors Schengen :

Asie :

Pas d'assouplissement sur Corée du Sud (A éviter donc et privilégier le Japon)

Japon : évolution positive (pas forcement de quarantaine).

Afrique de l'Ouest :

Canaries vont servir de base arrière mais il faut aussi faire un travail pour faciliter les relèves sur les ports où il y a des vols réguliers. Abidjan par exemple.

Travail sur 2 nouveaux Hub Relèves ressortissant français en Golf de Guinée sur pays francophones avec Air France et Affaires Etrangères. AdF a établi une carte des prochaines relèves et va se rapprocher de la DAM pour se faire.

Objectifs principaux :

- Bien cibler les vols réguliers
- Ne plus avoir de quarantaine avant embarquement dont les retours sont très négatifs sur le plan psychologique.

Pour rappel :

Attestation de circulation pour retour en France depuis l'étranger :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voilage>

Si blocage spécifique : guichet du RIF mail de contact :

rif.crise@developpement-durable.gouv.fr

WILHEMSEN et BIMCO mettent à jour les contraintes d'accès constatés.

Ici la carte interactive WILHEMSEN très bien faite et mise à jour quotidiennement :

<https://www.wilhelmsen.com/ships-agency/campaigns/coronavirus/coronavirus-map/>

8- Chômage partiel et ENIM

Toujours pas de décret pour le maritime...

Question OS sur l'application du chômage partiel pour les plus de 55 ans et non prise en compte des cotisations retraite .

Exemple : Un marin de plus de 55 ans effectuant 15 jours de chômage partiel et 15 jours d'activité pleine dans le mois valide t'il 1 mois de service?.

La réponse officielle sera apportée aux OS par la DAM , mais à ce stade , il semble que la validation ne peut porter que sur les 15 jours d'activité pleine. Les dispositions du régime des marins Intègrent déjà des modalités dérogatoires (possibilité de départ à 55 ans). A ce stade il n'est pas d'actualité de créer de nouvelles dérogations pour le chômage partiel.

Demande des OS de maintenir les dispositions d'AP actuelles pour tout les secteurs où l'activité est limitée ou interdite par la réglementation. La DAM nous confirme porter aussi cette demande au niveau du GVT.

9- Formations :

Formation professionnelle maritime:

Règle générale enseignement supérieur : pas de reprise.

Mais la DAM a demandé une dérogation pour les formations maritimes en cours. (Cas par exemple des Chefs méca 8000 à Saint Malo). Travail sur la mise en œuvre des gestes barrières.

UFM CFDT : Thierry LE GUEVEL

FOMM - UGICT : Jean-Philippe CHATEIL

CGT : Pierrick SAMSON

FO : Etienne CASTILLO

CFE-CGC MARINE : Pierre MAUPOINT de VANDEUL

CFTC : Marc PREBOT